

**DECISION PORTANT SIGNATURE DE CONTRATS POUR LES ANIMATIONS DE
LA SAISON CULTURELLE DE JANVIER A JUIN 2027**

Adm N° 2026 - 116

Le Maire de MOISSAC,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2122-22,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 20 mars 2026, par laquelle le Conseil Municipal l'a chargé par délégation, de prendre les décisions prévues à l'article L.2122-22 susvisé du Code Général des Collectivités Territoriales, et plus précisément l'alinéa 4°,

Considérant la volonté de la Ville d'organiser une programmation culturelle de janvier à juin 2026 et permettre son bon déroulement.

DECIDE

ARTICLE 1 – OBJET ET COUT

De la signature d'un contrat ou d'une convention de partenariat avec les compagnies suivantes :

DATE EVENEMENT	NOM DE L'EVENEMENT	INTERVENANTS	CACHET (TTC)	LIEU	ORGANISATEUR
Mercredi 20 janvier 2027	Projection de Jonathan Livingston le Goéland	X	0 €*	Hall de Paris	Service culture
Dimanche 31 janvier 2027	Concert de l'Orchestre OUT Toulouse	Orchestre OUT Toulouse	3 000.00 €**	Hall de Paris	Service culture
Vendredi 5 février 2027	Pièce de Théâtre « Jon »	Théâtre du Lyon	3 165.00 €***	Hall de Paris	Service culture
Vendredi 26 février 2027	Pièce de théâtre - Le Crépuscule des Dieux	Tsemerys / Le Panda Roux Productions	1 700.00 €****	Hall de Paris	Service culture
Mardi 2 mars 2027	Ciné-Concert « Le Rêve de Sam »	Fleuves Sans Rive(S)	1 198.00 €*****	Cinéma Le Concorde	Service culture
Samedi 13 mars 2027	Conférence : Moissac et André Malraux	François Boulet	0 €*****	Hall de Paris	Service culture
Vendredi 26 mars 2027	Pièce de Théâtre - Marius (Marcel Pagnol)	Pleins Feux Organisation Robert Maurel	8 967,50 €*****	Hall de Paris	Service culture
Mercredi 31 mars 2027	Pièce de Théâtre - Ma Grand-Mère Perd la Tête	Compagnie Et Moi	1 132.40 €*****	Hall de Paris	Service culture
Samedi 10 avril	Concert - Édouard	Melisse	4 200.00 €*****	Hall de	Service culture

2027	Ferlet			Paris	
Mardi 27 avril 2027	Pièce de Théâtre – « Wagner, Wotan, François et les Autres »	Ensemble Orchestral Contemporain	928.40 €*****	Hall de Paris	Service culture
Samedi 29 mai 2027	Concert - Les Itinérantes	Les Voix Itinérantes	4 114,50 €*****	Abbatiale de Moissac	Service culture
Du samedi 5 au dimanche 27 juin 2027	Animation et Exposition - La Tapisserie de Bayeux	Les briques en folie	6 000,00 €*****	Hôtellerie Sainte Foy	Service culture

* Projection de Jonathan Livingston le Goéland : aucun cachet n'est demandé, en revanche cette animation comprendra des frais SACEM.

**Concert de l'Orchestre OUT Toulouse : les frais annoncés « frais de partitions, de transport et de renfort de matériel » sont des estimations et seront facturés le cas échéant au réel sur présentation des factures associées. Les frais de restauration seront aussi pris en charge par la mairie.

*** Pièce de Théâtre « Jon » : la facture comprendra en plus du contrat de cession le remboursement des frais de transport. Les frais de restauration, d'hébergement et la fiche technique seront aussi pris en charge par la mairie.

**** : Pièce de théâtre - Le Crépuscule des Dieux : le montant du cachet comprend aussi les frais de transport. Les frais de restauration, d'hébergement et la fiche technique seront aussi pris en charge par la mairie.

***** : Ciné-Concert « Le Rêve de Sam » : le montant du cachet comprend aussi les frais de transport. Les frais de restauration, d'hébergement et la fiche technique seront aussi pris en charge par la mairie.

***** : Conférence - Moissac et André Malraux : aucun cachet n'est demandé, en revanche des frais de transport sera facturé en défraiement. Les frais de restauration, d'hébergement et la fiche technique seront aussi pris en charge par la mairie.

***** : Pièce de Théâtre – Marius : le montant du cachet comprend aussi les voyages et le transport du décor. Les frais de restauration, d'hébergement et la fiche technique seront aussi pris en charge par la mairie.

***** : Ma Grand-Mère Perd la Tête : Le spectacle était prévu en 2026, il a été reporté en 2027, un avenant a déjà été signé. Le montant du cachet comprend aussi les frais de transport et de restauration. Les frais d'hébergement et la fiche technique seront aussi pris en charge par la mairie.

***** : Concert - Édouard Ferlet : le montant du cachet comprend aussi les frais de transport. Les frais de restauration, d'hébergement et la fiche technique seront aussi pris en charge par la mairie.

***** : Pièce de Théâtre - « Wagner, Wotan, François et les Autres » : le montant du cachet comprend aussi les frais de transport et la restauration. Les frais d'hébergement et la fiche technique seront aussi pris en charge par la mairie.

***** : Concert - Les Itinérantes : le montant du cachet comprend aussi les frais de transport et la restauration. Les frais d'hébergement, de restauration et la fiche technique seront aussi pris en charge par la mairie.

***** : Animation et Exposition - La Tapisserie de Bayeux : le montant du cachet comprend les frais de transport, l'animation de l'atelier de construction d'une mosaïque géante en briques LEGO, une exposition d'un diorama. Les frais de transport sont basés sur les tarifs en vigueur en mai 2026 et

seront actualisés en fonction de l'évolution. Les frais d'hébergement, de restauration et la fiche technique seront aussi pris en charge par la mairie.

ARTICLE 2 – FORMALITE

La présente décision sera publiée selon les conditions de forme fixées par les textes en vigueur.

ARTICLE 3 – AMPLIATION

Ampliation de la présente décision sera transmise à Monsieur le Sous-Préfet de l'arrondissement de Castelsarrasin.

ARTICLE 4 - RECOURS

La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Toulouse – 68 Rue Raymond IV – 31 000 TOULOUSE, dans le délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Le tribunal administratif peut être saisi d'une requête déposée sur le site www.telerecours.fr.

Fait à MOISSAC, le 24 août 2026

Le Maire,



Romain LOPEZ